

INFORMATIONS AU PUBLIC

PHASE 4 CONCERNANT LES NOUVELLES MESURES DE DÉCONFINEMENT

Le Collège échevinal souhaite informer la population de Schiffflange sur les nouvelles mesures de déconfinement, qui nous ont été communiquées par la circulaire n°3862 du 10 juin 2020 du Ministère de l'Intérieur.

1. LES RESTRICTIONS CONCERNANT LES RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES

Il n'est plus fait de distinction entre le caractère public ou privé d'un événement ou l'appartenance à un même foyer.

Les réunions **de plus de vingt personnes**, qui ont lieu dans une salle fermée ou dans un lieu public, doivent se dérouler sous les conditions suivantes :

- des places assises assignées sont nécessaires et
- soit une distance de deux mètres entre deux personnes,
- soit le port d'une protection faciale

Le port d'une protection faciale est obligatoire à tout moment pour le personnel encadrant des événements et pour les participants **lorsqu'ils ne sont pas assis**.

La condition de la mise à disposition de places assises ne vaut ni à l'occasion de funérailles qui ont lieu à l'extérieur, ni pour les acteurs culturels et ni pour les sportifs pendant l'exercice de leurs activités.

2. L'OBLIGATION DU PORT D'UN MASQUE

L'obligation du port d'un masque ne s'applique plus aux mineurs de moins de six ans, quel que soit les circonstances, et les mineurs de moins de treize ans ne doivent plus porter de masque pendant les activités qui ont lieu à l'extérieur.

3. L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les services de l'administration communale

Les services de l'administration communale sont ouverts au public aux horaires normaux, à savoir de 8.00 heures à 12.00 heures et de 14.00 heures à 17.00 heures.

Toutefois, afin de maintenir un maximum de précautions, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- port d'une protection faciale obligatoire
- désinfection des mains à l'entrée de l'Hôtel de Ville et avant d'accéder dans les bureaux
- nombre limité des personnes qui pourront accéder en même temps dans les bureaux (suivre les indications à la porte d'entrée)

Par ailleurs, et afin d'éviter les files d'attente, nous vous recommandons vivement de **planifier vos démarches en prenant un rendez-vous par téléphone avant de vous déplacer**.

Les différentes prestations:

- **demande de certificats de résidence, composition de ménage, cartes d'identité, passeports etc. ...**
Etat civil / Guichet unique : 54 50 61 - 202/204/219
- **commande de sacs Valorlux (bleu/verts)**
Réception : 54 50 61 - 1 et SUDD : 54 50 61 - 340
- **demandes d'autorisation de construire/réclamations poubelles**
Service de l'Urbanisme et du Développement Durable : 54 50 61 - 331/333
- **demandes de vignettes de stationnement**
Service des Travaux Neufs et des Infrastructures : 54 50 61 - 407/475/401/418

- Centre de recyclage SIVÉC

Il est absolument recommandé de vous déplacer **uniquement sur rendez-vous : 54 98 98**

- **renseignements chèque-service/organisation scolaire**

Service scolaire : **54 50 61 - 422/423**

- **autres services :**

Recette communale : **54 50 61 - 208/209**

Secrétariat communal : **54 50 61 - 302/320/301/321**

Service de la Communication et des Citoyens : **54 50 61 - 214/303/314/315/316**

Atelier communal : **54 50 61 - 254**

Pour les services de permanence lors des weekends, les numéros restent inchangés (état civil: **621 458 757**, service régie: **54 50 61 - 250**)

Ruff-Bus

Le service «Ruff-Bus» fonctionne sous les mêmes conditions que le transport public en général. Ainsi, le port d'un masque est obligatoire pour tout utilisateur du Ruff-Bus. Le conducteur a le droit de refuser l'accès à toute personne ne portant pas de masque. De même, les consignes de distance interpersonnelle sont à respecter. Les réservations se font au moins 24 heures à l'avance au numéro de téléphone: **80 02 50 02**.

Pédibus

Le service «**Pédibus**» reprend ses services à partir du **17 juin 2020** pour les enfants déjà inscrits.

Si vous désirez inscrire votre enfant pour ce service, veuillez-vous adresser au service scolaire, sis 40, rue de l'Eglise L-3833 Schifflange (tél.: **54 50 61 - 422/425**) ou téléchargez la fiche d'inscription et l'autorisation parentale sur notre site internet www.schifflange.lu/documents/ sous la rubrique «éducation & famille».

Cours de gymnastique pour seniors

La reprise des cours de gymnastique (uniquement pour personnes inscrites) sous la direction de Myriam Sagromola est prévue pour le 30 juin à partir de 15.30 heures dans la salle de gymnastique de l'école Lydie Schmit.

4. LES ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les aires de jeux sont de nouveau accessibles!

La piscine ouvrira ses portes en date du 15 juillet 2020.

Les infrastructures et installations communales mises à disposition aux associations de Schifflange sont de nouveau accessibles pour les activités de loisirs, sous condition de respecter les recommandations sanitaires. Chaque association encourt la pleine responsabilité concernant le respect des mesures de protection. Les associations sont tenues à respecter les consignes de leurs fédérations respectives.

Le **CIGL** est ouvert du **lundi au vendredi de 8.00 à 12.00 heures et de 13.00 à 17.00 heures**, Tél: **53 24 39 - 1**.

Les restaurants, bars, cafés et salons de consommation sont soumis au respect des conditions suivantes :

- **places assises exclusivement,**
- **tables de dix personnes maximum,**
- **tables séparées de 1,5m au moins,**
- **port du masque obligatoire pour les clients lorsqu'ils ne sont pas assis à table,**
- **port du masque obligatoire pour le personnel en contact direct avec le client,**
- **fermeture obligatoire à minuit sans aucune dérogation possible.**

Ces dispositions s'appliquent tant à l'intérieur des établissements que sur les terrasses adjacentes.

Le port d'un masque est obligatoire dans les transports publics.

Le service d'achat de la municipalité de Schifflange sera suspendu à partir du 23 juin 2020.

VEUILLEZ TOUJOURS JETER VOS MASQUES ET GANTS, APRÈS L'UTILISATION, DANS UNE POUCELLE.

Merci de ne pas jeter vos déchets dans la nature, lors de votre séjour ou de vos promenades!

Le non-respect peut être sanctionné.

Attention : Ces informations sont soumises à des modifications éventuelles! Renseignez-vous s'il vous plaît de manière régulière (p. ex.: sur le site de la commune, SMS2citizen, Facebook ...)

Pour des informations supplémentaires concernant Covid-19, veuillez-vous référer au lien suivant :

[HTTPS://MSAN.GOUVERNEMENT.LU/FR/DOSSIERS/2020/CORONA-VIRUS.HTML.](https://msan.gouvernement.lu/fr/dossiers/2020/corona-virus.html)



NOTE IMPORTANTE AU PUBLIC :

Nous vous informons qu'une séance académique aura lieu la veille de la Fête Nationale à partir de 19.00 heures au Centre Sportif sur invitation. Vu les restrictions sanitaires et selon les indications du Ministère de la Santé le nombre des invités est limité.

Vous pouvez suivre en direct les festivités de la séance académique sur le site internet de la commune schiffflange.lu

le lundi 22 juin 2020 à partir de 19.00 heures

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous invitons à décorer votre maison avec le drapeau luxembourgeois.

Le collège échevinal de la commune de Schiffflange

Paul WEIMERSKIRCH, Bourgmestre

Albert KALMES, Echevin

Marc SPAUTZ, Echevin

Carlo LECUIT, Echevin

CORONAVIRUS COVID-19

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES EN PLEIN AIR

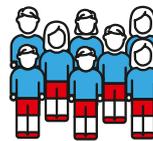
RÈGLES ET RECOMMANDATIONS À RESPECTER POUR TOUTE ACTIVITÉ SPORTIVE EN PLEIN AIR

Les gestes barrière, les recommandations ainsi que les restrictions actuellement en vigueur et publiés par le gouvernement sont à respecter, les bons réflexes à adopter.



Activités sportives en plein air sans contact physique, non compétitives et sans public.

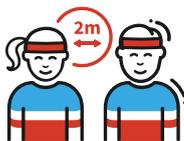
max. 20 personnes



Regroupement en plein air dans un lieu public pour un nombre maximal de vingt personnes, dans le strict respect des conditions sanitaires.



Fermeture des douches et vestiaires.



Gardez toujours une distance minimale de 2m entre deux sportifs.



Évitez de courir dans le sillage.



Évitez de rouler dans le sillage.

PORT DU MASQUE



Obligatoire pour les sportifs (sauf pendant l'entraînement).



Obligatoire pour les accompagnateurs (entraîneurs et autres).

MATÉRIEL SPORTIF



Doit rester strictement personnel et ne peut être utilisé par plusieurs personnes.



Doit être désinfecté avant et après chaque usage.



Lavage régulier des mains au savon, désinfection des mains avant et après toute séance d'entraînement.



Les sportifs doivent apporter leur propre bouteille d'eau.